

Projet de réforme pour l'avenir de l'UNICA

(Prend appui sur un document élaboré par Art Hovenessian, membre du comité)

Questionnaire concernant un nouveau concept pour un développement à moyenne et à plus longue échéance (élaboré et arrêté par le comité lors de sa séance du 19 avril 2013)

1. Concept. Quelle UNICA pour demain et après-demain ?

Oui Non Ne sais pas

1.0 S'agit-il de

1.0.1 de maintenir l'UNICA dans sa forme actuelle ?

1.0.2 de la réformer sur certains points (bref commentaire)

1.0.3 de la positionner nouvellement pour répondre aux besoins et nécessités de nos jours ?

1.1 L'UNICA doit-elle rester également pour l'avenir une organisation faîtière des organisations nationales représentatives ?

Ou bien doit-elle, dans les pays qui ne disposent pas (encore) d'une organisation nationale officielle, s'ouvrir pour ::

1.2 fédérations provinciales, régionales ou autres

1.3 clubs ou autres formes de groupement de cinéastes

1.4 des affiliations individuelles sous certaines conditions ?

1.5 L'UNICA doit-elle admettre exclusivement des films réalisés par des amateurs, des semi-professionnels, des académies de films et des jeunes de moins de 25 ans comme arrêté à l'heure actuelle

1.6 Ou bien serait-il préférable de renoncer à toute distinction relative aux auteurs ?

1.7. Ou bien y aurait-il lieu de remplacer les catégories d'auteurs actuelles par des nouvelles comme :

1.7.1 jeunes de moins de 14 ans

1.7.2 auteurs indépendants, soit des professionnels de tous âges

1.7.3 amateurs « purs »

2. Nouvelle organisation et réorientation stratégique

Oui Non Ne sais pas

2.0 Le jury aura à décider de l'attribution des diplômes, médailles et autres prix selon les systèmes de votation et d'évaluation actuels

2.1 L'organisateur détermine à son choix et le nombre et le genre des prix spéciaux facultatifs comme à l'heure actuelle

Ou bien :

2.2 Limiter le nombre des médailles respectives d'or, d'argent et de bronze à cinq plus une prime en liquide ;

2.3 Une grosse médaille d'or pour le meilleur film plus une prime en liquide plus substantielle ;

2.4 Prix spéciaux pour la meilleure fiction, le meilleur documentaire, la régie, le montage, le jeu d'acteur, etc ;

2.5 Les auteurs ayant remporté une médaille d'or seraient les invités de l'ensemble des festivals bénéficiant du patronage de l'UNICA et aux frais de cette dernière ;

2.6 Invitation à adresser à des autorités locales aux Concours Nationaux et à des spécialistes éminents du cinéma international pour faire partie du jury du festival annuel de l'UNICA ;

2.7 En vue de la couverture de ces dépenses nouvelles comme aussi des frais de séjour et de déplacement des membres du comité UNICA, il est nécessaire

2.7.1 d'obliger les organisateurs des Concours Nationaux de céder partie de leur budget à l'UNICA, tout comme il s'agira

2.7.2 de recourir dans une mesure renforcée à des sponsors principaux.

3. Marketing – Elargissement de l’UNICA

Oui Non Ne sais pas

3.1 Invitation de pays cibles des continents asiatique et américain au festival annuel en vue d’une possible affiliation ultérieure.

3.2 Pour faciliter de tels projets il s’agit de prendre les mesures de marketing suivantes :

- a) Documentation sur l’histoire, la raison d’être et les objectifs de l’UNICA ;
- b) Film de promotion sur des festivals antérieurs et explications sur les avantages et l’utilité d’une affiliation ;
- c) Invitation à une projection de films hors concours ;
- d) Séjour gratuit dans une chambre double offert à chaque pays invité pendant la durée du festival UNICA ;

3.3 Soutien à la fondation d’une fédération ou d’une organisation nationale en tenant lieu ;

3.4 Envoi d’un courrier aux autorités nationales régionales et locales, aux écoles supérieures du film ainsi qu’à tous les auteurs de films connus ou amis personnels dans les pays cibles.

Question 3.1.1. Est-il indiqué de tendre à l’aide de tels instruments de marketing vers un élargissement rapide de l’UNICA, sachant qu’avec un accroissement des pays membres il faudra compter avec des changements importants dans le déroulement du festival annuel tels que

3.1.1.1 réduction des temps de projection impartis, ou

3.1.1.2 abolition du programme d’encadrement, ou

3.1.1.3 prolongation du festival d’un voire de deux jours

3.1.2 De quelle façon l’UNICA pourrait-elle être mise en mesure de financer de telles opérations de marketing :

3.1.2.1 à l'aide de cotisations majorées

3.1.2.2 par une prospection accrue de sponsors publics et privés

3.1.2.3 à l'aide d'autres solutions?

Remarques

- A) Il est possible de donner plusieurs réponses aux questions respectives tout en veillant à ce qu'elles ne se contredisent pas.
- B) Nombre des réformes et modifications proposées nécessitent au préalable des changements en partie considérables des statuts de l'UNICA et des fédérations nationales de même qu'au niveau des réglementations de l'UNICA et des concours nationaux
- C) Il s'agira en tout premier lieu d'examiner très précisément si l'une ou l'autre réforme envisagée ne pourrait pas mettre l'UNICA en contradiction avec son statut d'association sans but lucratif de droit suisse. La même remarque vaut d'ailleurs aussi pour une majorité des fédérations nationales membres.